

Décision

Générale

colonial

Décision n° 461 14/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois (7), pour en jouir à Tananarive (Madagascar), est accordé à M. Rabary (Régis), secrétaire contractuel en service au Cabinet. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Tananarive sera délivrée à l'intéressé qui appartient au groupe IV.